

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE BARTHELEMY BRONZE

**PRODUITS.** Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de BARTHELEMY BRONZE et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : lettres, plaques, cadres, ornements figuratifs, statues, photos porcelaine. Toute prestation accomplie par BARTHELEMY BRONZE implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

**PRIX.** Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. BARTHELEMY BRONZE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment mais s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

**FRAIS DE PORT.** Les frais de ports s'élèvent à 10€ HT pour toute commande dont la valeur n'atteint pas les 100€ HT. Au-delà de 100€ HT, la livraison s'effectue franco de port. La livraison en express donne lieu à des frais de port supplémentaires.

**PAIEMENT.** En France, la marchandise est payable au siège de BARTHELEMY BRONZE à Crest par chèque à réception de la facture ou par traite directe à 30 jours fin de mois nette et sans escompte ou par virement sur le compte bancaire suivant de Barthélémy Bronze : Banque Populaire des Alpes, IBAN FR76 1680 7001 1601 6210 0771 886, BIC CCBPFR-PPGRE.

En Belgique, la marchandise est payable par virement sur le compte bancaire suivant de Barthélémy Bronze : Banque Populaire des Alpes, IBAN FR76 1680 7001 1601 6210 0771 886, BIC CCBPFRPPGRE.

En Suisse, la marchandise est payable par virement sur le compte bancaire suivant de Barthélémy Bronze : Banque Cantonale Vaudoise, IBAN CH05 001 0076 700 K504 3150 7, BIC BCVLCH2LXXX.

**RETARD DE PAIEMENT.** Le retard de paiement produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement, en sus des éventuelles indemnités de retard, selon les articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

**RESERVE DE PROPRIETE.** BARTHELEMY BRONZE se réserve la propriété des biens vendus, même livrés ou livrés franco, jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires, selon la Loi 80-335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserve de propriété dans les contrats de vente. Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la BARTHELEMY BRONZE se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

**LIVRAISON.** Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, il incombe à l'acheteur de les signaler sur le récépissé de livraison en présence du livreur et de les confirmer au transporteur dans les 24 heures par lettre recommandée avec accusé de réception, faute de quoi la marchandise sera intégralement due.

**FORCE MAJEURE.** La responsabilité de la société BARTHELEMY BRONZE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code civil.

**JURIDICTION COMPETENTE.** Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Romans, même en cas de d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs.